



Parlementaires pour les Amériques
Parliamentarians for the Americas
Parlamentarios por las Américas
Parlamentares para as Américas

La représentation politique des femmes dans les Antilles du *Commonwealth* et l'Amérique latine : une analyse préliminaire



Cynthia Barrow-Giles

Objectif



Mettre en évidence les réalisations générales des femmes parlementaires de toute la région, en soutenant par contre que des facteurs institutionnels, tels que les partis politiques et la nature du modèle politique, restreignent souvent les capacités des femmes parlementaires d'apporter des changements plus importants dans l'élaboration du programme gouvernemental.

Secteurs mis en évidence



- Aperçu général de la politique représentative
- Les femmes au Parlement
- Quatre secteurs de dépenses :
 - Les lois en matière de violence familiale
 - Les lois nationales sur le harcèlement sexuel
 - Les lois en matière de harcèlement sexuel
 - La traite de personnes

Représentation des femmes dans les parlements nationaux (Chambres basses seulement)

Syndicat interparlementaire, 1^{er} février 2013
Plus de 30 % de représentantes parlementaires



Classement mondial (190)	Pays	Nombre de femmes	% de femmes
18	Argentine	96	37,4
3	Cuba	265	45,2
15	Costa Rica	22	38,6
26	Équateur	40	32,3
29	Guyana	21	31,3

Représentation des femmes dans les parlements nationaux (Chambres basses seulement)

Pays régionaux sélectionnés : Syndicat interparlementaire, 1er février 2013

Situation des pays antillais du *Commonwealth* (en excluant le Guyana)



Classement mondial (190)	Pays	Nombre de femmes	% de femmes
33	Trinité-et-Tobago	12	28,6
79	Saint-Vincent-et-les Grenadines	4	17,4
83	Sainte-Lucie	3	16,7
97	Grenade	2	13,3
98	Bahamas	5	13,2
99	Jamaïque	8	12,7
100	Dominique	4	12,5
109	Antigua-et-Barbuda	2	10,5
113	Barbade	3	10,0
125	Saint-Kitts-et-Nevis	1	5,7

V. Eudine Barriteau



« Même si les femmes ont pu voter et se présenter à des élections pendant plus de soixante ans dans les Caraïbes, à la fin des années 1990, la région n'a toujours pas le nombre décisif de femmes à titre de décideuses clés. »

Violet Eudine Barriteau, 'Beyond Backlash: The Frontal Assault on containing Caribbean Women in the Decade of the 1990s', dans *Gender Equality in the Caribbean: Reality or Illusion*, éditions Gemma Tang Nain & Barbara Bailey. (Kingston: Ian Randle Publishers, 2003), 201-232.

Contexte institutionnel stratégique dans les Antilles du Commonwealth



« Puisque le modèle de Westminster dans les Caraïbes accorde le pouvoir absolu au parti vainqueur et aucun pouvoir au parti perdant, et puisque le parti vainqueur ne tiendra probablement pas compte des intérêts du parti perdant, la situation risque de faire durer les conflits de façon permanente. Le parti au pouvoir fait obstacle aux partis de l'opposition ou les marginalisent, alors que les partis de l'opposition essaient de saboter le travail du parti au pouvoir. Cet antagonisme est total, car l'élément en cause est le pouvoir des gouvernements de contrôler presque chaque aspect de la société. Cette situation a conduit à une crise sur le plan de la gouvernance, laquelle se reflète dans l'incapacité du système gouvernemental de transformer la démocratie officielle en résultats démocratiques importants et de faire progresser la cause du statut de nation. » (Hinds 2008).

Pourquoi est-il crucial de prendre pied au Parlement?



Une plus grande incorporation des femmes dans les partis politiques et les gouvernements contribuerait à introduire leurs intérêts précis au programme politique, car on prétend souvent qu'ils ne peuvent pas toujours être représentés par des hommes. Par conséquent, on prévoit que plus les femmes occuperont un plus grand nombre de sièges au Parlement, plus grande sera la représentation de leurs préoccupations précises; ce changement pourrait se traduire en initiatives d'orientation des politiques.

Comment déterminer si une plus grande présence féminine amène des résultats concrets



Une évaluation des projets de loi dont les femmes parlementaires assurent le passage grâce à l'apport de législatrices nationales constitue donc l'un des outils principaux pour déterminer l'influence que les législatrices exercent dans la progression de la cause des femmes à l'échelle nationale.

Les opportunités politiques pour appuyer les changements existentielles?



1^{er} facteur

Dans les législatures constituées d'au moins 20 % de femmes, les femmes avaient une plus grande tendance à introduire ou promouvoir des lois concernant les femmes, les familles et les enfants que celle de leurs homologues masculins. Dans les pays où les femmes constituaient un pourcentage de moins de 10 %, on conclut que les femmes et les hommes ne démontrent aucune différence dans leur tendance.

Sue Thomas, *How Women Legislate*. New York: Oxford University Press.

Les opportunités politiques pour appuyer les changements existent-elles? (suite)



2^e facteur; double effet

Les partis politiques orientent essentiellement la voie à suivre sur les questions stratégiques liées à la condition féminine. Par conséquent, les partis servent de médiateurs sur le plan de la représentation des femmes par des femmes.

1. L'effet partisan

2. La structure partisane institutionnelle – elle peut améliorer ou diminuer les tendances partisans.

Tracey L. Osborn, *How Women Represent Women: Political Parties, Gender and Representation in the State Legislatures*; Oxford University Press, 2012.

Les femmes des Antilles du *Commonwealth* et leur impact sur l'élaboration du programme



Deux principes / caractéristiques retiennent l'attention

- ❑ L'exigence d'une ligne de parti puissante
- ❑ et une responsabilité collective

restreignent les capacités de s'éloigner de la ligne de parti et d'exercer une influence sur le Cabinet des ministres, puisque les femmes faisant partie du cercle interne gouvernemental sont peu nombreuses.

L'état d'avancement de la Loi en matière de violence familiale dans les Caraïbes anglophones



Premiers pays à adopter une loi

Pays	ANNÉE D'ADOPTION	Législation nationale/ Année de mise en vigueur
Bahamas	1991	1991 (modifiée en 2007)
Barbade		1992
Belize		1992 (modifiée en 2007)
Guyana		1996
Jamaïque	1995	1996 (modifiée en 2004)
Sainte-Lucie		1995 (révisée en 2005)
Saint-Vincent-et-les Grenadines		1995
Trinité-et-Tobago	1991	1991 (renforcée en 1999)

Second groupe

Pays	ANNÉE D'ADOPTION	Législation nationale/ Année de mise en vigueur
Anguilla		2011
Antigua-et-Barbuda		1999
Dominique		2001
Grenade	2001	2001 (remplacée en 2010)
Saint-Kitts-et-Nevis	2001	2005

L'état d'avancement de la Loi en matière de violence familiale en Amérique latine



Pays	ANNÉE D'ADOPTION	Législation nationale/ Année de mise en vigueur
Argentine		1994
Bolivie		1995
Brésil		(incorporée dans la constitution fédérale en 1988 et décret législatif en 1995)
Chili	1993	1994
Colombie		1996
Costa Rica	1994	1996
Équateur		1995
El Salvador		1996

Pays	ANNÉE D'ADOPTION	Législation nationale/ Année de mise en vigueur
Guatemala	1990	1999
Honduras		1997
Mexique		1996
Nicaragua		1996
Panama		1999
Paraguay		2000
Uruguay		1995
Pérou	1993	1993 (renforcée en 1997)

État d'avancement des lois en matière de harcèlement sexuel dans des pays sélectionnés d'Amérique latine et des Caraïbes



Pays	Loi	Année
Belize	Loi sur la protection contre le harcèlement sexuel	1996
Chili	Loi 20.005 sur le harcèlement sexuel en milieu de travail	2005
Costa Rica	Loi n° 7476 sur le harcèlement sexuel en milieu de travail et dans les établissements d'enseignement	1995
Jamaïque	Loi contre le harcèlement sexuel	2007

D'autres façons d'aborder le harcèlement sexuel



Dans la plupart des pays antillais du *Commonwealth*, les lois visant à criminaliser le harcèlement sexuel figurent dans la législation liée au milieu de travail et nombreuses d'entre elles sont désuètes.

La loi en matière de violence familiale

Le Code criminel

et la Loi sur l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession

Impact des opportunités politiques dans la loi stagnante de la Barbade



Ministre du Travail : Esther Byer-Suckoo

« Je ne reçois pas autant de soutien que je le souhaiterais avec cette loi, car il y a encore beaucoup de gens qui la craignent. Ils croient que cette loi perturbera notre société, qu'elle menacera chaque homme et la façon d'être en relation avec une femme; ils pensent également qu'elle menacera la viabilité des petites entreprises en faisant régner de la tension en milieu de travail. »

“Suckoo: Join me in push for sexual harassment law,” affiché le 9/4/2011, extrait le 30 avril 2013, The Barbados Advocate (en ligne).

La raison de l'état stagnant en Amérique latine



En 1997, Gaby Ore-Aguilar déclarait ce qui suit :

« Le harcèlement sexuel est l'une des violations des droits de la personne contre la femme les plus tolérées dans les sociétés de l'Amérique latine. Comme il s'agit d'un crime souvent camouflé, les gouvernements latino-américains n'ont pas sanctionné de façon particulière le harcèlement sexuel dans le cadre de leur législation nationale. En fait, les lois en matière de harcèlement sexuel dans la région sont principalement incorporées aux dispositions liées au milieu de travail ou à celles du Code pénal. Ces lois s'appliquent rarement aux établissements d'enseignement ou à d'autres sphères de la vie des femmes en général. De plus, aucun gouvernement d'Amérique latine n'a adopté de loi nationale définissant le harcèlement sexuel comme une violation des droits de la personne. »

État d'avancement de la Loi régissant la traite de personnes dans les Caraïbes anglophones



Deux pays :

En 2003, le Belize a mis en vigueur la Loi sur l'interdiction de la traite de personnes.

En 2007, la Jamaïque a mis en vigueur la Loi sur la traite de personnes (Prévention, suppression et sanction).



Parlementaires pour les Amériques
Parliamentarians for the Americas
Parlamentarios por las Américas
Parlamentares para as Américas

La représentation politique des femmes dans les Antilles du *Commonwealth* et l'Amérique latine : une analyse préliminaire



Cynthia Barrow-Giles

Merci